



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 58550

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes posés par l'insuffisance du nombre de médecins, qui vont en s'aggravant en plusieurs domaines. Après l'insuffisance de médecins scolaires, qui ne permet pas d'assurer un contrôle sérieux de la santé des enfants, on dénonce aujourd'hui celle des médecins du travail, pas assez nombreux pour faire face à leurs responsabilités. Enfin, il faut signaler la désertification progressive de la médecine dans les zones rurales, qui n'attirent guère l'implantation de jeunes médecins lorsque les anciens, souvent très âgés, cessent leur activité. C'est toute une population, et notamment les personnes âgées qui risquent de souffrir de cette disparition. Il lui demande si elle a l'intention de prendre des dispositions pour remédier à cette situation. - Question transmise à M. le ministre délégué à la santé.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007/2008. Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le *numerus clausus* de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998/1999, a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999/2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000/2001. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical, tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe, qui seront remises au ministre, serviront de base à une concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58550

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1319

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3140